

La question des jeunes et la stratégie d'emploi jeunesse. Éléments de réflexion

Lucie France Dagenais

Number 31, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002389ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002389ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dagenais, L. F. (1998). La question des jeunes et la stratégie d'emploi jeunesse. Éléments de réflexion. *Cahiers de recherche sociologique*, (31), 53–79.
<https://doi.org/10.7202/1002389ar>

Article abstract

This article offers a critical discussion of the issue of youths and the transitions between school and work, and it formulates some avenues for solutions through a youth policy coordinated with the individual, collective and institutional rules levels which would enable improved interventions with regard to the identified problems. The author draws attention to problematic situations related to these transitions, and shows that strategies focused primarily on the youth training-education dimension assume specific areas of vulnerability with regard to the integration of youths into the job market. In doing so, these strategies tend to minimize both the market's role in these itself in the transition process and the problems encounter by other populations.

La question des jeunes et la stratégie d'emploi jeunesse. Éléments de réflexion

Lucie France DAGENAI

Ce texte rend compte d'une réflexion sur la question des jeunes et sur le processus d'insertion au marché du travail, en mettant en évidence le fait que les situations problématiques dans cette insertion ne tiennent pas au seul facteur instruction-formation des jeunes. En fait, les stratégies étatiques qui visent prioritairement ce facteur mettent l'accent sur des problèmes d'insertion au marché du travail propres aux jeunes. Elles tendent ainsi à minimiser tant le rôle du marché de l'emploi lui-même dans le processus d'insertion socioprofessionnelle que les problèmes qui existent aussi parmi d'autres groupes de la population.

Quelques pistes de solutions émergent de cette réflexion, qui permettraient de corriger plus efficacement les problèmes relevés.

La jeunesse: définition d'une catégorie complexe

Pour commencer, il importe de préciser ce qu'englobe cette réalité qu'est la jeunesse, car le concept de «jeunesse» peut admettre des sens fort variables. Les limites temporelles de ce passage de la vie, que le critère spontané de l'âge tente de fixer, ont rarement été les mêmes d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre. Par exemple, selon les moments de la stratégie jeunesse qui s'est pratiquée au Canada à travers diverses formules depuis 1960, la catégorie des jeunes a regroupé tantôt les individus de 14 à 24 ans (décennies 1960 et 1970) et tantôt les individus de 15 à 30 ans (décennie 1980¹). Étant donné l'élasticité du

¹ Sur les sens variables qu'a pris le concept de «jeunesse» dans le discours sociopolitique des stratégies d'emploi fédérales successives au Canada, on consultera L. F. Dagenais, «La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien, 1965 à 1989», *Sociologie et sociétés*, vol.28, no 1, printemps 1996, p. 89-105.

critère de classe d'âge, la jeunesse apparaît comme une notion floue qu'une sociologie² de la jeunesse peut aider à clarifier.

Apports d'une sociologie de la jeunesse

On peut établir d'autres critères que celui de l'âge pour aborder cet objet complexe et hétérogène qu'est la jeunesse. Dans cette tentative de définition de la jeunesse, la sociologie a joué un rôle central pour cerner cette position ou qualité d'être jeune, adolescent ou jeune adulte.

En effet, du point de vue sociologique, le fait de situer la jeunesse entre la fin de l'enfance et le début de l'âge adulte ne dispense pas de lier cette réalité au contexte social, économique et politique. Ainsi, dans les sociétés dites avancées, la condition des jeunes est vue comme problématique (chômage, précarité de l'emploi, etc.). Une définition de la jeunesse, circonscrite selon le contexte qui la concerne, implique donc de tenir compte de la situation de crise structurelle qui caractérise les pays industrialisés pour expliquer les difficultés, devenues permanentes, des jeunes face au marché du travail. Du reste, la jeunesse, considérée sous l'angle des rapports sociaux, constitue une catégorie non monolithique, qui a ses clivages internes (origine sociale, sexe, niveau d'instruction).

Répartition des jeunes de 15 à 29 ans: plusieurs réalités

La jeunesse ne correspond pas à une seule et unique réalité homogène, et des jeunes vivent certaines situations qui se rapprochent sans doute plus de celle d'un adulte qui travaille que de celle d'autres jeunes aux études. Parmi ces réalités de jeunes:

- il y a les jeunes qui sont *aux études à plein temps* en vue d'acquérir la formation qui leur permettrait d'entrer sur le marché du travail;
- il y a les jeunes *en emploi* et qui peuvent avoir besoin d'améliorer leurs compétences;
- il y a les jeunes qui sont *sans emploi* et qui misent sur des programmes de formation et de stage pour compléter leurs études ou suivre une formation professionnelle.

Au Québec, en 1996, la population des 15 à 29 ans (soit 1 477 000 individus) se répartit en deux grands groupes, soit ceux qui fréquentent l'école (40 %) et ceux qui n'y vont plus (60 %). Parmi ceux qui sont

² Pour une recension des thèmes et auteurs en sociologie de la jeunesse, voir L. F. Dagenais, *Les jeunes, l'emploi et le chômage, une recension des principaux écrits québécois et français*, examen de doctorat, juillet 1988, texte non publié, p. 6-11.

aux études, on retrouve un tiers d'«actifs» (dont 86 % occupent un emploi et 14 % sont au chômage). Parmi ceux qui ne sont plus aux études, la plupart, soit 88 %, sont actifs, tel qu'on peut s'y attendre (dont 83 % en emploi et 17 % au chômage), et les autres (12 %) sont inactifs³.

Les jeunes dits les plus «à risque» et une enquête de Développement des ressources humaines Canada

Les jeunes qu'on dit à risque, définis généralement comme étant peu ou pas qualifiés, composent une catégorie qui intéresse plusieurs intervenants que préoccupe l'emploi des jeunes. Mais peu d'études ont à ce jour réussi à cerner précisément cette catégorie.

En 1995, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a commencé à recueillir certaines données partielles. L'agence a réalisé une enquête sur les jeunes qui terminent leurs études secondaires, dans le but de calculer le taux d'abandon scolaire et de mieux connaître les circonstances de ce phénomène, et aussi dans le but d'étudier la transition entre l'école et le travail après les études secondaires. Malheureusement, les résultats complets de cette enquête longitudinale ne sont pas encore disponibles au moment d'écrire ce texte.

Pour l'instant, les données indiquent que 85 % des jeunes enquêtés de 22 à 24 ans ont obtenu un diplôme d'études secondaires; les autres, soit 15 %, ne possédaient pas ce diplôme. Alors que 80 % des premiers ont poursuivi leurs études (ou leur formation), c'est le cas pour le quart des seconds⁴. Les conséquences de l'abandon des études secondaires sont plus graves pour les jeunes femmes, puisque le taux de chômage dans ce groupe atteint 30 % comparativement à 17 % pour les jeunes hommes. Selon l'enquête, certains des jeunes non diplômés auraient choisi de ne pas poursuivre leurs études (ou leur formation), alors que d'autres auraient été incapables de le faire, ne satisfaisant pas aux conditions d'admissibilité.

Les résultats à venir de cette enquête nous permettront de mieux comprendre comment les jeunes d'aujourd'hui arrivent à faire la transition de l'école au monde du travail et de déterminer les

³ *Les 15-29 ans en 1996*, compilations du Conseil permanent de la jeunesse, février 1997. (Voir la figure annexée à la fin de cet article.)

⁴ Développement des ressources humaines Canada (DRHC), «Une bonne partie des décrocheurs retournent à l'école», *La recherche appliquée. Bulletin*, vol. 3, no 1, hiver-printemps 1997, p. 13-15.

trajectoires suivies, tant au chapitre de la poursuite des études qu'au chapitre de l'emploi, ainsi que les difficultés éprouvées.

La répartition générale des jeunes de 15 à 29 ans, présentée plus haut, semble indiquer une diversité des besoins des jeunes, qu'il s'agisse de décrochage scolaire, d'intégration au marché du travail, de travail pendant les études, d'appauvrissement, ou d'autres questions. Or, si leurs besoins sont variés, les jeunes sont aux prises avec deux problèmes communs: l'accès limité à des mesures ou à des programmes adaptés de formation, ainsi qu'une valorisation inégale de leurs acquis scolaires.

Certes, la conviction existe dans la société qu'une formation générale et professionnelle complète favorise l'intégration des personnes. C'est sans doute pourquoi, lorsqu'on traite de la question des jeunes, les interrogations qui émergent touchent le plus souvent uniquement la dimension instruction-formation: scolarité, formation professionnelle initiale, apprentissage en stages pratiques en milieu de travail, accessibilité, dans les régions, à la formation professionnelle, mesures palliatives d'«employabilité», etc.

Dans ces conditions, l'accès à l'éducation, à la formation, de même que les modes de valorisation des apprentissages, reste limité au développement des personnes, tandis qu'il devrait surtout s'inscrire dans une perspective sociale de transitions et dans une politique de l'emploi plus large.

La réflexion proposée ici s'attachera non seulement à la dimension instruction-formation des jeunes, mais aussi à la transition études-travail, aspects qui revêtent une grande importance dans toute problématique concernant les jeunes, pour en venir à un diagnostic adéquat concernant ces questions, et plus particulièrement celle des jeunes qu'on considère comme les plus «à risque». Jugées prioritaires par DRHC, ces deux dimensions ressortiront avec plus d'acuité examinées sous l'angle des transitions, malgré l'absence de données précises qui nous permettraient vraiment de circonscrire les jeunes à risque comme une catégorie d'analyse spécifique.

Les jeunes et l'éducation

On relève actuellement deux grandes tendances parmi les jeunes qui fréquentent l'école à plein temps: 1) un allongement du temps de la fréquentation scolaire; 2) une désaffection à l'égard de la formation professionnelle et technique.

Allongement du temps de fréquentation scolaire générale

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études à plein temps au niveau postsecondaire. Ils étudient aussi plus longtemps.

Mentionnons tout d'abord que la fréquentation scolaire générale au Canada est à la hausse. Tandis que, durant la décennie 1980, la population des jeunes diminuait de 18 %, le nombre des 15-24 ans fréquentant l'école à plein temps augmentait de 3 % (soit de 1,79 million à 1,84 million), l'âge étant ici l'indice d'une hausse marquée au niveau postsecondaire⁵.

Soulignons ensuite que le temps de la fréquentation scolaire tend à s'allonger. Ainsi, en 1991, plus de 40 % des 15-24 ans au Québec avaient atteint le niveau postsecondaire, proportion qui était de moins de 25 % en 1971⁶. Dans le contexte actuel, poursuivre des études apparaît souvent comme une stratégie de «moratoire» pour de plus en plus de jeunes incapables de trouver un emploi stable ou d'entrer sur le marché du travail.

Alors que, pour plusieurs, la fréquentation scolaire se prolonge pour une période indéterminée, une fraction grandissante de la population semble du coup «condamnée à rester jeune», ce qui rend le caractère temporaire de cette phase de la vie plus incertain.

Désaffection à l'égard de la formation professionnelle et technique

Si les jeunes vont à l'école plus longtemps, ils sont cependant de moins en moins nombreux à s'inscrire en formation professionnelle et technique.

En effet, depuis le milieu des années soixante-dix, l'enseignement professionnel, après avoir connu des sommets d'inscriptions (plus de 100 000 jeunes au Québec), connaît un net recul, avec un total actuel d'inscriptions de 20 000 jeunes de moins de 20 ans. S'inscrire à un programme de formation professionnelle, dans la plupart des cas, est un second choix, après un passage soit par le collégial, soit par le marché du travail.

⁵ D. Sunter, «Études et travail rémunéré, un équilibre difficile», *Perspective*, Statistique Canada, printemps 1992, p. 17.

⁶ M. Gauthier (dir.) et coll., *Les jeunes: une priorité?*, INRS-Culture et société, document non publié, remis au Bureau fédéral de développement régional (Québec), septembre 1996, p. 11.

Par ailleurs, l'âge moyen des personnes inscrites à la formation professionnelle augmente: en 1995, il se situe à 27 ans. L'organisation actuelle de la formation professionnelle semble mieux répondre aux besoins de formation spécialisée et intensive des individus de ce groupe d'âge, car elle les prépare à occuper un emploi rapidement.

Du côté de la formation technique, au collégial, on note un faible pourcentage des élèves qui obtiennent leur diplôme.

Bref, en dépit d'un réseau de formation important et couvrant l'ensemble du territoire québécois, peu de jeunes sont inscrits à la formation professionnelle et technique, et leur nombre diminue d'année en année. Caractérisant la plupart des économies avancées, ce phénomène, qui se traduit par un nombre accru de travailleurs moins qualifiés, se répercute sur le passage des jeunes de l'école au monde de l'emploi, qui reste au centre des préoccupations.

Le caractère imprévisible de la demande de main-d'œuvre sur le marché contribue à remettre en question une démarche traditionnellement axée sur l'offre de main-d'œuvre, longtemps favorisée dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont le Canada.

La désaffection des jeunes à l'égard de la formation professionnelle et technique, dont témoigne le nombre à la baisse d'inscriptions et de diplômes remis, est d'ailleurs à l'étude au ministère de l'Éducation du Québec qui a conçu un plan d'action⁷. Ce plan d'action prévoit, entre autres choses, de favoriser un plus grand accès à la formation technique et professionnelle, une diversification des domaines de formation, la mise en place de nouvelles modalités de formation dans tous les secteurs (alternance, apprentissage), le renforcement des partenariats entre les mondes de l'éducation et du travail, une révision des règles de financement de la formation professionnelle, etc.

Au-delà de cette question de l'incapacité de l'enseignement professionnel à répondre aux besoins des jeunes, je ferai quelques remarques sur les conséquences des tendances contradictoires (une fréquentation scolaire prolongée à côté d'une désaffection pour la formation technique) en ce qui a trait à la poursuite des études.

⁷ *Ibid.*

Conséquences des deux tendances

Si d'avoir plus d'années d'études accroît les possibilités d'obtenir un meilleur emploi, en revanche on constate que les bons emplois disponibles n'augmentent pas automatiquement avec le nombre des diplômés. Conséquemment, on note une certaine dévaluation des diplômes, dans la mesure où l'offre d'emploi dans le domaine relié au champ d'études est à la baisse. En effet, le taux de placement dans le domaine d'études a chuté de 20 % de 1982 à 1994, même si les titulaires d'un diplôme d'études supérieures, une maîtrise par exemple, sont aujourd'hui relativement plus avantagés⁸.

On sait en outre que l'instruction seulement n'est pas suffisante pour trouver un emploi; il faut en plus avoir une expérience de travail.

Ajoutons que le fait de posséder un diplôme ne garantit pas toujours un bon emploi, ni même simplement un emploi. Alors que les diplômés de certaines disciplines peuvent se placer plus facilement que d'autres, à diplôme égal, on constate des écarts, notamment selon les sexes, dans le taux de chômage, le taux d'activité, le salaire, etc.⁹.

Les jeunes et la transition études-travail

La question de la transition études-travail s'inscrit au cœur de la problématique se rapportant aux jeunes. Pour mieux la cerner, il faut voir d'abord ce qu'il en est aujourd'hui du processus d'insertion professionnelle des jeunes. On s'intéressera ensuite à la situation des jeunes qui étudient à plein temps tout en occupant un emploi et à celle des jeunes qui sont sur le marché du travail.

L'insertion professionnelle des jeunes, un nouveau processus¹⁰

Le cheminement des jeunes, une fois leurs études terminées, vers le monde du travail ne correspond plus au modèle théorique de l'insertion qui posait l'accès quasi automatique à un emploi pour tous ceux qui

⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁹ Voir L. F. Dagenais, *Recherche sur les inégalités scolaires: discrimination sexuelle en éducation?*, rapport de recherche, Commission des droits de la personne du Québec, mars 1995.

¹⁰ *Ibid.*, p. 24-29.

avaient acquis une bonne formation¹¹. La logique de l'insertion professionnelle ne permet pas de comprendre pourquoi certains ne réussissent pas à s'insérer dans le marché de l'emploi. Une chose est sûre, dans un contexte de crise économique, le passage automatique de l'école au marché du travail est de moins en moins établi. On voit alors mieux que «ce n'est pas le niveau scolaire qui induit un type d'emploi, mais ce sont les conditions du marché du travail qui valorisent ou dévaluent tel niveau scolaire¹²» ou tel type de formation. L'explication courante, et trop facile, selon laquelle l'*inadaptation de la formation initiale des jeunes* est le facteur déterminant de leur déqualification et de leur situation professionnelle précaire, ou encore du chômage qui les touche, serait à nuancer.

S'il fut longtemps facteur d'insertion de l'individu, l'emploi semble perdre ce rôle avec les transformations actuelles du système économique, ce qui révèle le côté aléatoire d'un concept longtemps tenu pour acquis dans l'analyse du chômage des jeunes¹³.

Le processus d'insertion professionnelle, dans le passé, était censé débiter à la fin de la scolarité obligatoire et se terminer une fois stabilisée la vie professionnelle¹⁴. Mais l'entrée dans la vie active, qui s'étale désormais sur une plus longue période, a perdu son instantanéité, et le «caractère aléatoire du processus d'insertion est renforcé¹⁵». Actuellement, après la fin de la scolarité, qui auparavant menait directement à un emploi stable, plusieurs entrent dans un processus transitoire indéterminé, qui peut être long et fractionné. Au cours de ce processus, les situations de travail se font, se défont, les périodes de chômage se multiplient, entrecoupées de stages de formation; certains

¹¹ J.-C. Lagree, «L'insertion socio-économique», dans J. Jenny et coll., *La jeunesse en questions. Orientations de la recherche et sources documentaires en sciences sociales*, 1982, Paris, Documentation française, 1983, p. 121.

¹² S. Morio, «L'insertion socio-économique», dans J. Jenny et coll., ouvr. cité, p. 122.

¹³ Cette question du chômage des jeunes est généralement appréhendée dans la perspective des théories dites du capital humain qui voient une correspondance entre la formation et l'emploi. La conséquence: ceux qui ne s'adaptent pas par l'accroissement de leur capital humain ne mériteraient pas assistance! Toujours selon ces théories, l'investissement en éducation que fait chaque individu se répercuterait automatiquement sur le salaire sur le marché du travail. Ajoutons que les conceptions d'investissement en capital humain, décrivant la réalité d'emploi des jeunes à partir d'un chômage volontaire et d'une instabilité d'emploi particulière aux jeunes, sont devenues inopérantes. Pour une analyse critique des théories du capital humain, voir L. F. Dagenais, *La notion de précarité et la situation d'emploi des jeunes*, examen de doctorat, texte non publié, 1988, p. 6-22.

¹⁴ Association des âges, *Les jeunes et le premier emploi, journées d'études*, 1977, p. 423.

¹⁵ *Ibid.*, p. 429.

vont même jusqu'à se retirer provisoirement ou définitivement du marché du travail.

Dans le processus d'insertion socioprofessionnelle, l'emploi des jeunes et celui des adultes étaient perçus de façon différente. Mais dans la mesure où l'emploi stable et définitif n'est plus l'ultime facteur déterminant, la notion d'insertion, habituellement appliquée de manière exclusive aux jeunes et renvoyant, d'une part, à la formation et, d'autre part, à l'emploi, doit donc être révisée.

La notion de transition dans un contexte de transformations socio-économiques

La notion d'insertion professionnelle offrait une vision linéaire et renvoyait uniquement à l'individu et à son offre de travail. Dans sa nouvelle définition, de plus en plus admise, la notion de *transition* reconnaît un rôle essentiel aux facteurs institutionnels qui agissent à la fois sur l'offre et sur la demande de travail, et bat en brèche le mythe selon lequel les difficultés d'insertion des jeunes tiendraient strictement à l'absence ou à l'insuffisance de qualifications. Elle offre une vision sociale et structurelle centrée sur les stratégies des acteurs, des pratiques de l'État, des entreprises ou des réseaux sociaux.

On ne parle pas d'une transition unique de l'école au marché du travail, qui irait dans un seul sens. Il existe plusieurs types de transitions; ainsi, certains jeunes intègrent le marché du travail pour ensuite retourner aux études tout en travaillant, alors que d'autres arrêtent de travailler temporairement afin de poursuivre leurs études à plein temps. L'expression «transition études-travail» permet donc de reconnaître les nombreuses transitions qui ont lieu entre les études et le marché du travail.

Les processus de transitions professionnelles sont complexes et faits d'éléments imbriqués, regroupant une variété de conditions (employé, chômeur, stagiaire, étudiant, etc.) et possiblement leur cumul. Les transitions touchent des populations croissantes très diversifiées et non pas exclusivement des jeunes.

Études et travail rémunéré

Un premier aspect des transitions études-travail se rapporte au cumul des études et du travail rémunéré, une situation que vivent de plus en plus de jeunes.

Cumuler études et travail rémunéré: une nécessité croissante pour les étudiants à plein temps

Les étudiants sont de plus en plus présents sur le marché du travail. En effet, au Canada, au début de la décennie 1980, un tiers des étudiants à plein temps de 15 à 24 ans occupaient un emploi pendant l'année scolaire, alors qu'à la fin de cette même décennie le pourcentage avait atteint 41 %¹⁶. En 1990, cependant, il reculait à 39 %, alors qu'on connaissait une baisse générale de l'emploi. De plus, dans les années quatre-vingt, la proportion d'étudiants à plein temps occupant un emploi s'est accrue autant pour les hommes que pour les femmes dans tous les groupes d'âge, avec la plus forte hausse (de 29 % à 43 %) enregistrée chez les femmes de 20 à 24 ans.

Du côté des étudiants québécois inscrits à l'université, 27 % occupaient un emploi durant l'année scolaire 1980, proportion qui atteignait 68 % en 1986¹⁷.

Pendant l'année scolaire 1990, c'est parmi les 17 à 19 ans que le pourcentage de ceux qui cumulent études et travail est le plus élevé: près de la moitié de ces personnes déclarent avoir un emploi tout en étudiant à plein temps.

Pour l'ensemble des groupes d'âge, le taux d'emploi était plus élevé au collégial (43 %) qu'aux autres niveaux (secondaire: 39 %; universitaire: 37 %). Les étudiants du collégial semblent donc plus enclins à travailler en cours d'année scolaire.

Le travail étudiant pendant l'été est appuyé dans l'ensemble de la société, parce qu'il soutient le financement des études pendant l'année. En revanche, les motifs et avantages du travail étudiant en cours d'année scolaire sont moins évidents, même si de plus en plus d'étudiants ont besoin d'un revenu, notamment en raison des hausses de frais de scolarité, sinon au Québec du moins dans le reste du Canada.

Le travail à temps partiel des jeunes au secondaire en cours d'année scolaire: des raisons non frivoles

Si travail rémunéré et études est un phénomène qui s'est d'abord manifesté dans les milieux collégial et universitaire, il a pris de l'ampleur également parmi les élèves du secondaire, le pourcentage de

¹⁶ D. Sunter, art. cité, p. 16.

¹⁷ Selon le Conseil supérieur de l'éducation, cité dans M. Gauthier (dir.) et coll., ouvr. cité, p. 16.

ceux qui cumulaient travail et études à temps plein passant de 16 % à 35 % entre 1975 et 1991¹⁸. Cette tendance à la généralisation du travail à temps partiel chez les élèves du secondaire varie toutefois selon les milieux socioéconomiques, tout comme varient divers autres facteurs tels que la nature de l'emploi, sa fréquence et son intensité. Évidemment, le salaire gagné diffère selon l'âge, le sexe et les années d'études des élèves.

Parmi les motifs principaux qui poussent les élèves du secondaire à occuper un emploi pendant leurs études, on note, dans l'ordre: se payer des effets personnels (dans 87,3 % des cas), développer le sens des responsabilités (85 %), acquérir une plus grande autonomie (84,4 %), se payer des sorties (81,7 %), acquérir une expérience du marché du travail (71,5 %) et pouvoir garder cet emploi durant l'été (61,5 %¹⁹).

On le voit, les raisons pour lesquelles les jeunes travaillent tout en étant aux études à plein temps ne peuvent pas toutes être qualifiées de frivoles. Le contexte socioéconomique difficile vient sans doute accentuer cette tendance, puisqu'on constate que les jeunes aux études à plein temps occupent de plus en plus souvent un emploi rémunéré, et ce à tous les niveaux scolaires.

Situations des jeunes sur le marché du travail

Chômage élevé, emploi intermittent et statut d'emploi ambigu

Les jeunes qui sont sur le marché du travail vivent des situations particulières qui peuvent être considérées sous l'angle de la conjoncture actuelle du monde du travail dans un contexte de déstabilisation où prédominent le chômage, l'emploi intermittent et l'ambiguïté des statuts d'emploi²⁰.

¹⁸ Conseil permanent de la jeunesse, *Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*, Gouvernement du Québec, 1992, p. 11.

¹⁹ D'après «Raisons de détenir un emploi chez les élèves de 2e cycle de l'école secondaire Pierre-Dupuy de Longueuil», dans Conseil permanent de la jeunesse, ouvr. cité, p. 22.

²⁰ Pour une analyse détaillée de l'ambiguïté des statuts d'emploi, voir L. F. Dagenais, *La notion de précarité et la situation d'emploi des jeunes*, texte cité, p. 26-30.

Chômage élevé et aide sociale

Pour l'ensemble du territoire canadien, le taux de chômage des jeunes est élevé. En 1995, ce taux était de 18,4 % pour les hommes de 15 à 24 ans et de 24,5 % pour les femmes du même groupe d'âge²¹.

Au Québec, en 1992, les 15 à 30 ans, qui représentaient seulement 27,3 % de la population des 15 ans et plus, composaient 38,4 % de l'ensemble des chômeurs. Le chômage chez les jeunes varie non seulement en fonction de leur âge, mais aussi en fonction de la fréquentation scolaire. En 1996, comme on l'a vu plus haut, le taux de chômage parmi les 15 à 30 ans qui fréquentent l'école s'élevait à 14,2 %; si l'on ne retient que ceux qui ne fréquentent pas l'école, ce taux monte à 16,6 %.

L'incidence du chômage est aussi à prendre en compte pour percevoir l'instabilité particulière de la position de certains jeunes par rapport aux groupes d'âge supérieurs. Par exemple, 42,3 % des personnes de 20 à 24 ans ont connu au moins une semaine de chômage au cours de la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1989, tandis que cette incidence était de 17,6 % chez les 45-54 ans²².

Ajoutons par ailleurs que le nombre des emplois occupés par les jeunes de 15 à 24 ans a diminué de 19,1 % entre 1982 et 1992, diminution toute relative étant donné la forte décroissance démographique (24,5 %) parmi ce groupe d'âge²³.

Certes, le taux et l'incidence de chômage ne sont que deux indicateurs des difficiles transitions des études au travail que vivent les jeunes. Ceux qui reçoivent de l'assistance sociale parce qu'ils ont perdu leur emploi ou n'en ont jamais eu sont des catégories particulières moins aisées à circonscrire. Les données à leur sujet sont rares. Des études longitudinales de la trajectoire socioprofessionnelle seraient certainement de nature à fournir des informations essentielles et plus significatives que ce dont on dispose à l'heure actuelle pour comprendre ces catégories. Mentionnons simplement que plus de 80 000 jeunes québécois âgés de 18 à 29 ans et aptes au travail sont inscrits à l'aide sociale, sans compter ceux qu'on appelle les «non-aptés²⁴». Selon le ministère de la Sécurité du revenu, le mauvais état de santé et le bas

²¹ Statistique Canada, «La population active», *Annuaire du Canada 1997*, p. 201.

²² M. Gauthier (dir.) et coll., ouvr. cité, p. 19.

²³ Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), «Dites à tout le monde qu'on existe...», *Avis sur la pauvreté des jeunes*, Gouvernement du Québec, 1993, p. 41.

²⁴ Ministère de la Sécurité du revenu, *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, document de consultation, Québec, 1996, p. 21.

niveau d'instruction sont les principaux motifs de la présence prolongée des jeunes à l'aide sociale²⁵.

Emploi intermittent

La situation que connaissent les jeunes sur le marché du travail est influencée aussi par la nature des emplois qu'ils occupent. Ainsi, les jeunes de 15 à 19 ans ont perdu 42 % de leurs emplois à plein temps pour gagner 26,2 % d'emplois à temps partiel de 1982 à 1992²⁶. La forte présence des jeunes dans les emplois dits précaires²⁷ (emplois à temps partiel, temporaires ou occasionnels) a été confirmée depuis la décennie 1980. D'autres analyses plus récentes montrent aussi que les jeunes peu scolarisés sont proportionnellement les plus nombreux à être employés à temps partiel et à ne pas jouir des avantages sociaux liés à l'emploi et sont les plus nombreux parmi les travailleurs qui reçoivent de bas salaires²⁸.

Ce recul des jeunes par rapport au travail à temps plein se manifeste aussi par le nombre grandissant de travailleurs indépendants. Une analyse de cette catégorie de travailleurs que j'ai réalisée pour la période 1986 à 1991 au Québec a montré que la progression des travailleurs indépendants de moins de 25 ans et de 25 à 34 ans se confirmait particulièrement du côté des femmes, avec une progression faible chez les premières mais forte chez les secondes²⁹. Or, et bien qu'à première vue cette tendance paraisse positive, il se dégage un lien clair entre précarité et travail indépendant, une forme d'activité qui offre peu de protection et d'avantages sociaux contrairement à l'emploi régulier stable³⁰. Se lancer à son compte, solution sans doute valable pour des

²⁵ *Ibid.*, p. 22.

²⁶ Conseil permanent de la jeunesse, art. cité, p. 42.

²⁷ À titre d'exemple, une étude de M. Brossard et M. Simard (*Les statuts de travail: une analyse socio-institutionnelle de la population active québécoise*, Québec, Commission consultative sur le travail, Les Publications du Québec, 1986) portant sur les statuts d'emploi montre que les 15 à 24 ans sont sous-représentés (15,6 %) parmi les travailleurs salariés à plein temps, mais fortement (62,6 %) sur-représentés parmi les travailleurs salariés occasionnels.

²⁸ M. Gauthier et L. Mercier, *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 77.

²⁹ L. F. Dagenais, *Des travailleurs autonomes et précaires: éléments d'un diagnostic et pistes pour des solutions à la protection sociale de ces travailleurs*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, décembre 1995, p. 16-17.

³⁰ Voir L. F. Dagenais, *Travail autonome et extension de la protection sociale. Un examen des législations (lois sociales et du travail) et des mesures en matière de protection sociale au Québec et dans l'Union européenne*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, mai 1997.

travailleurs en fin de carrière forts d'une bonne expérience et d'un réseau étendu de relations, constitue une voie exigeante, sinon risquée, pour des jeunes sans expérience, même s'ils sont très motivés. Dans ce contexte, le discours sur l'excellence et l'entrepreneurship, axé sur la promotion des élites du monde des affaires, abandonne à leur sort les perdants qui n'ont pas accès à l'emploi salarié.

En résumé, étant donné que les jeunes se retrouvent de plus en plus souvent cantonnés dans des emplois temporaires ou occasionnels, leur présence sur le marché du travail est intermittente. Conséquemment, de nombreux jeunes passent alternativement de l'emploi au non-emploi, c'est-à-dire d'un statut de travailleur à un statut de chômeur ou d'assisté social, ou encore d'étudiant. Ces transitions d'un emploi à une situation de chômage ou d'inactivité, «près de 70 % des jeunes de moins de 25 ans en connaissent au moins une au cours d'une année, alors que ce taux est équivalent au tiers chez l'ensemble des groupes d'âge³¹». L'enquête sur l'activité de Statistique Canada montre que ces transitions sur le marché du travail, qui caractérisent les premières expériences d'emploi des jeunes, se multiplient jusque vers la trentaine.

Statut d'emploi ambigu

Dans la période actuelle où l'on assiste à une montée des formes d'emplois non standards (à temps partiel, occasionnels, à forfait, intérimaires, stages, sous-traitance, emplois saisonniers ou à durée déterminée), la part des emplois stables et réguliers tend à diminuer³². Dans ce contexte de reconfiguration générale de l'emploi, la notion de stabilité, censée caractériser un noyau d'emplois réguliers, est remise en question, alors que tous peuvent être déstabilisés, c'est-à-dire devenir des travailleurs précaires.

Deux voies aboutissent à la précarité³³ (instabilité et insécurité); soit qu'on entre sur le marché du travail dans de mauvaises conditions, soit qu'on perde un travail qui fournissait de bonnes conditions, d'où la double origine des travailleurs dits précaires. Une certaine concurrence entre les générations sur le plan de l'emploi tend à apparaître dans ce contexte. Certes, à 20 ans, l'éventualité de se retrouver sans emploi est plus grande que l'éventualité d'avoir, depuis un moment déjà, un

³¹ Conseil permanent de la jeunesse, art. cité, p. 45.

³² L. F. Dagenais, «Activités différenciées de l'emploi standard: les mutations en cours», *Cahiers de recherche sociologique*, no 23, 1994, p. 123-147.

³³ La définition de la notion de précarité passe davantage par l'énoncé des situations socioéconomiques individuelles que par l'activité d'emploi décrite pour un groupe particulier, tel que les jeunes.

emploi régulier stable, au contraire d'un adulte plus âgé, ce qui paraît normal. Mais les écarts sur plusieurs plans entre les jeunes de 20 à 24 ans et les aînés de 45 à 54 ans, par exemple, semblent indiquer une accentuation de la concurrence intergénérationnelle. Ces écarts sont appréciables au chapitre de l'incidence et de la durée du chômage, de même que du côté de la protection et de la stabilité d'emploi, ainsi que du salaire³⁴.

À ce chapitre, certaines formes d'interventions étatiques visant à intégrer dans la population active certaines catégories de chômeurs ou d'inactifs, et particulièrement les jeunes, sont censées mettre en place des mesures dans le but de faire acquérir aux jeunes une expérience de travail. Mais pour plusieurs, ces dispositifs répondraient avant tout aux besoins des entreprises pour sélectionner à moindre coût les jeunes (ou autres populations) les plus mal pris. Les interventions qui consistent à couvrir en tout ou en partie le salaire de l'embauché temporaire contribuent à grossir les rangs de la population active occupant des emplois précaires³⁵.

Dans ce contexte, la précarité implique l'ambiguïté du statut de travail³⁶, ambiguïté qui découle du fait que l'on passe du chômage au travail sans démarcation ferme. Les emplois non standards, souvent appelés précaires, constituent ainsi des formes d'activité dont le statut est ambigu par rapport au chômage. L'ambiguïté de ces statuts d'emploi divers se pose donc par rapport à l'emploi standard régulier permanent et stable.

En réalité, l'alternance ou va-et-vient entre travail et chômage et la perte de revenus qui accompagne ce mouvement compromettent la stabilité de l'intégration non seulement au marché du travail mais à la société. Ces retraits du marché du travail, momentanés ou plus permanents, sont des signes que le mode d'insertion sociale traditionnel, parallèlement au mode de passage à l'âge adulte, fondé sur le travail salarié régulier, est de moins en moins adapté. Peut-on dès lors craindre qu'un nombre croissant de jeunes soient exposés à un risque d'exclusion? Je répondrai à cette question en présentant quelques chiffres sur les revenus d'emploi et sur l'appauvrissement des jeunes au regard des autres groupes d'âge.

³⁴ M. Gauthier (dir.) et coll., ouvr. cité, p. 15.

³⁵ M. Brossard et M. Simard, ouvr. cité, p. 12.

³⁶ G. Caire, «Précarisation des emplois et régulation du marché du travail», *Sociologie du travail*, no 2, 1982, p. 135.

Revenus d'emploi à la baisse et appauvrissement des jeunes

Dans l'ensemble du Canada, les études montrent que l'écart entre les gains selon l'âge des travailleurs a considérablement augmenté dans la décennie 1980³⁷. Au Québec, alors que les revenus d'emploi moyens des personnes âgées de 30 ans et plus ont connu une hausse entre 1989 et 1993, ceux des jeunes de 18 à 29 ans n'ont pas bougé³⁸. En outre, parmi les 171 000 personnes travaillant au salaire minimum au Québec, 70 % sont âgées de moins de 30 ans (près de la moitié occupent un emploi à temps partiel³⁹). Cette situation s'explique par le fait que la majorité des jeunes travailleurs se retrouvent dans le secteur tertiaire où les syndicats sont peu présents et les emplois, faiblement rémunérés.

Outre les bas salaires, quelques faits saillants nous indiquent un appauvrissement certain des jeunes. Ainsi, une étude du ministère de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle constate qu'à partir de 1987 les jeunes enregistrent le taux le plus élevé (37,8 %) de persistance dans la pauvreté sur cinq ans⁴⁰.

De plus, toujours au Québec, entre 1990 et 1994, le taux de pauvreté (calculé selon le seuil de faible revenu de Statistique Canada, base de 1986) est passé de 31 % à 41 % chez les moins de 30 ans. Selon le Conseil permanent de la jeunesse, «la pauvreté a progressé chez tous les groupes d'âge et tous les types de ménage, à l'exception des personnes âgées qui ont connu une légère amélioration de leur situation. Les jeunes les plus affectés par la pauvreté demeurent toujours les parents seuls, des jeunes femmes en grande majorité, et les jeunes vivant seuls⁴¹».

Chez les personnes seules, les moins de 30 ans sont les plus pauvres, car 57,2 % d'entre elles vivaient sous le seuil de faible revenu en 1994, comparativement à 42,1 % en 1990. Elles dépassent désormais les personnes âgées qui étaient jusqu'à récemment les plus touchées par la pauvreté chez les personnes seules⁴².

L'itinérance est la face la plus visible de la pauvreté. Alors que, par le passé, les itinérants étaient avant tout des hommes plus âgés, de nos

³⁷ R. Morrisette et coll., *L'inégalité des gains au Canada: le point sur la situation*, Statistique Canada, no 60, 1994, p. 22-23.

³⁸ Ministère de la Sécurité du revenu, ouvr. cité, p. 21.

³⁹ Conseil permanent de la jeunesse, art. cité, p. 45.

⁴⁰ M. Gauthier et L. Mercier, ouvr. cité, p. 74.

⁴¹ Conseil permanent de la jeunesse, *Évolution de la pauvreté chez les jeunes 1990-1994*, faits saillants, diverses compilations, février 1997.

⁴² *Ibid.*

jours, l'itinérance tend à devenir un phénomène juvénile (ainsi que plus féminin). Par exemple, des 8756 personnes hébergées dans les refuges de la ville de Montréal à la fin des années quatre-vingt, 40 % avaient moins de 30 ans⁴³.

Finalement, dans la présente décennie, si les jeunes en tant que groupe enregistrent certainement une plus grande incidence de pauvreté que par le passé, celle-ci est toujours sélective, variant selon le sexe, le niveau d'instruction, l'emploi, la situation familiale, etc.

Pour une politique jeunesse coordonnée

Les problèmes des jeunes sont-ils suffisamment répandus et criants pour appeler une politique qui leur soit propre? Pour répondre à cette question, il faudrait déterminer la cause des problèmes des jeunes en ce qui a trait aux transitions études-travail: Découlent-ils d'une vulnérabilité spécifique ou des transformations du marché de l'emploi? Les données présentées dans les pages précédentes signalent une certaine détérioration de la situation des jeunes par rapport aux groupes plus âgés. Si plusieurs estiment que les jeunes sont plus touchés que d'autres catégories par les problèmes de l'emploi, les explications courantes ne permettent pas toujours de trancher la question de façon définitive. La position des jeunes sur le marché du travail est habituellement expliquée selon deux thèses que je résume ici: celle de la vulnérabilité au chômage et celle de la situation marginale des jeunes dans l'économie.

La thèse de la vulnérabilité spécifique au chômage

Le rapport de la population des jeunes à la population adulte n'a cessé de diminuer depuis 1970, tandis que le taux de chômage chez les jeunes demeure important dans tous les pays industrialisés depuis plus de 30 ans. Au Québec, le chômage des jeunes reste toujours supérieur à celui de la population totale entre 1966 et 1992, quelles que soient les années considérées⁴⁴. De plus, la vulnérabilité est jugée d'autant plus forte que la scolarité est basse.

Cette interprétation du chômage selon les années de scolarité sous-entend que le marché du travail ne sélectionne qu'en fonction des

⁴³ M. Gauthier et L. Mercier, ouvr. cité, p. 81.

⁴⁴ J.-P. Bélanger et G. Desrosiers, *Nouvelles orientations des politiques sociales pour une société en mutation. Éléments de diagnostic et jalons de solutions*, réflexions d'un groupe de travail, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1996. p. 31.

diplômes. Dans ce contexte, l'aggravation du chômage chez les non-diplômés s'explique par la généralisation du rôle sélectif des titres scolaires dans les critères d'embauche. Mais cela suppose l'existence d'un seul marché du travail homogène effectuant la sélection. Or plusieurs études montrent une forte différenciation du marché de l'emploi, où existent des sous-marchés ayant des critères d'embauche différents. Ces études confirment la présence d'autres modes de sélection que le mode fondé sur le diplôme. Ces résultats tendent ainsi à illustrer le fonctionnement de plus d'un marché du travail, ce qui fournit un nouveau cadre d'interprétation de la situation d'emploi des jeunes. L'hypothèse de la vulnérabilité des jeunes se vérifie par rapport à ces marchés spécifiques, dont le caractère est défini selon des mécanismes structurels particuliers.

On doit considérer la croissance du chômage structurel de même que le sous-emploi qui touchent tous les groupes d'âge et qui évoluent de manière semblable pour les jeunes et les autres groupes. Les explications relativement aux mécanismes de fonctionnement du marché du travail mettent alors l'accent sur les besoins du système productif qui se traduisent en termes de mobilité, de précarité ou dans la dévalorisation des emplois sans égard aux caractéristiques des populations cherchant à s'insérer dans le marché du travail. Il ressort de ces explications une meilleure perception des facteurs de la vulnérabilité de certains débutants et des mécanismes structurels qui les supportent. Si bien qu'avec l'accroissement des emplois précaires on note une «prédisposition» de certaines catégories de travailleurs, les jeunes, les femmes, les immigrés non qualifiés, à occuper de tels emplois à l'entrée. Ces catégories sont plus vulnérables en raison des caractéristiques sociales généralement attribuées à leur rapport au travail.

La thèse de la situation marginale des jeunes dans l'économie

Selon cette thèse, un grand nombre de jeunes travailleurs sont exclus de la force de travail par l'effet combiné des changements démographiques et du marché du travail qui induisent une diminution du poids des jeunes au sein de la population active totale.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des changements déterminants dans la composition du marché du travail sont survenus. On a assisté au passage d'une économie manufacturière à une économie de services qui réduit la demande de travailleurs peu qualifiés. Pour les jeunes peu scolarisés d'origine modeste ou moyenne, qui avaient auparavant accès aux secteurs traditionnels demandant peu de qualifications, les occasions d'emplois prometteurs ont virtuellement disparu. Ce mouvement en cours depuis les années soixante-dix

s'intensifie dans la décennie actuelle, alors que la demande de main-d'œuvre diminue considérablement. Le nombre d'ouvertures décline donc pour laisser un surplus de travailleurs au bas de l'échelle professionnelle. Dans cette conjoncture, il serait actuellement pour les jeunes plus difficile qu'il y a 15, 20 ou 30 ans d'améliorer leur situation socioéconomique, en raison de cette détérioration de l'emploi, aggravée par la crise économique des années soixante-dix.

Un commentaire sur la politique jeunesse au Canada

L'ampleur du chômage en général n'appellerait-elle pas une seule approche globale du marché du travail? Une politique en faveur des jeunes est susceptible d'être revendiquée par d'autres groupes. Aussi, une approche coordonnée et favorable aux jeunes est tributaire de l'importance relative accordée à ce groupe par rapport aux autres dans notre société.

Une véritable politique jeunesse au Canada commande une intervention socioéconomique coordonnée des pouvoirs publics. D'où sa complexité. Quels buts doit poursuivre une telle politique? Dans quels champs devrait-elle intervenir? À quels conflits juridictionnels se heurte-t-elle et quelle devrait être sa portée? Ces questions reviennent depuis longtemps à l'ordre du jour de la politique jeunesse au Canada.

La politique jeunesse: une question ancienne

Le maintien des jeunes comme groupe prioritaire dans une stratégie d'emploi relance l'ancienne question de la politique jeunesse au Canada⁴⁵, dont l'objectif était de faciliter «le passage de l'école au

⁴⁵ Cette question s'inscrit dans le long processus de réflexion pour une politique jeunesse au Canada ayant donné lieu à divers comités successifs. Déjà, en 1986, par exemple, deux comités de haut niveau livreront leurs réflexions sur ce sujet. Tout d'abord, le Comité consultatif de l'année internationale de la jeunesse déposera son rapport dans lequel il recommande que les gouvernements augmentent les possibilités d'emploi pour les jeunes. Les programmes d'avant 1986 sont critiqués, car ils ne mènent pas à des emplois à long terme. On reproche en outre aux programmes d'emplois d'été d'être annoncés trop tard, tout en offrant peu de possibilités financières aux étudiants de payer leurs études. On pense aussi que les services des centres d'emploi n'offrent par le soutien adéquat et suffisant aux jeunes chômeurs. En bref, on recommande de mieux préparer les jeunes à accéder au marché du travail et de créer à leur intention de nouvelles formes d'emplois.

Une seconde série de réflexions sur la jeunesse seront livrées par le Comité sénatorial spécial qui s'est tenu en février 1986 et qui proposera son «plan d'action». Le comité, présidé par l'ancien sénateur Jacques Hébert, propose des moyens de lutte contre les

travail», aspect considéré comme un facteur de haute importance. L'orientation «formation» est maintenue comme priorité dans la stratégie actuelle visant à agir principalement sur l'offre de main-d'œuvre. Cependant, depuis les années soixante-dix au moins, c'est l'«emploi pour la jeunesse» qui est réclamé, tant à Ottawa qu'à Québec. Les échecs des mesures successives pour enrayer le chômage des jeunes, toujours d'actualité, illustrent les limites des interventions de ce genre et signalent l'ampleur et la complexité des difficultés en cause.

Un dilemme pour les pouvoirs publics

Il faut bien voir le dilemme que peut représenter pour les pouvoirs publics l'élaboration d'une politique jeunesse dans le cadre de la politique de l'emploi où s'inscrivent traditionnellement au Canada les mesures en faveur des jeunes. La répartition des champs de compétence, la main-d'œuvre étant de la compétence du gouvernement fédéral et l'éducation, de la compétence du gouvernement provincial, par exemple, peut empêcher de couvrir l'étendue du champ requis pour une politique jeunesse. Une telle politique exigerait sans doute une prise en charge plus étendue des problèmes des jeunes, de même qu'un investissement politique face à d'autres groupes qui souffrent eux aussi du chômage et de problèmes d'emploi. Les pouvoirs publics doivent toujours évaluer s'il est véritablement pertinent, sur le plan politique, de donner priorité aux jeunes et d'assumer une responsabilité particulière à leur endroit. À l'inverse, l'effet néfaste d'une inaction ou d'une mauvaise intervention se ferait longtemps sentir dans le futur. La peur de troubles sociaux, mais aussi la crainte de perte de ressources humaines vigoureuses peuvent sans doute aussi motiver les choix.

Le problème d'une stratégie d'emploi jeunesse au Canada se pose donc, d'une part, en relation avec une politique économique nationale du marché du travail, et, d'autre part, en relation avec un cadre constitutionnel «particulier». Ces éléments représentent, à des titres divers, des obstacles aux objectifs de la stratégie emploi jeunesse au Canada.

problèmes propres aux jeunes, articulés dans une politique sociale et économique plus générale axée à la fois sur la création d'emplois pour la jeunesse, sur des modifications à l'organisation du travail et sur la réorientation professionnelle. Alors que celle-ci constitue le défi auquel doivent faire face bon nombre de travailleurs dans le marché du travail des années quatre-vingt, les modifications à l'organisation du travail supposent l'assouplissement de dispositifs du marché du travail, nécessitant l'accord des intervenants du secteur privé ou des syndicats, instances sur lesquelles agissent diverses juridictions (voir J. F. Dagenais, *Les jeunes, l'emploi et le chômage, une recension des principaux écrits québécois et français*, texte cité, p. 34).

Comment intervenir et à quels niveaux

Alors que ce sont les dimensions éducatives qui restent avant tout privilégiées, les dimensions économiques du travail requièrent aussi une prise en charge, car elles touchent l'ensemble de la population y compris les jeunes. En conséquence, les problèmes des jeunes ne pouvant se résumer à une question de formation, d'apprentissage ou de stages, ils devraient sans doute commander des types d'interventions de nature économique.

Étant donné les transformations profondes en cours dans l'économie et étant donné que celles-ci intéressent non seulement des jeunes, mais aussi des catégories de plus en plus larges dans la population, les dimensions de nature socioéconomique et les problèmes d'emploi devraient mériter plus d'attention.

La question n'est donc pas tant de savoir s'il faut intervenir par rapport aux jeunes, car les motivations d'équité le justifient, avant que les dommages causés aux individus et à la société soient trop grands. La question est plutôt de savoir comment intervenir.

Alors que certaines actions de DRHC touchent déjà les jeunes, a-t-on vraiment évalué les conséquences réelles de ces initiatives sur les jeunes? Les types d'initiatives habituellement retenus (formation, stage), actions axées principalement sur ce qu'on appelle l'offre de main-d'œuvre, tout en aidant certains jeunes à acquérir une expérience minimale, sont-ils adéquats et peuvent-ils mener les jeunes à la stabilité? Les mesures privilégiées parviennent-elles vraiment à rejoindre les jeunes visés? Certaines initiatives ne favorisent-elles pas davantage les jeunes les plus instruits ou les plus entreprenants, qui représentent en fait une part restreinte des jeunes dans le besoin?

L'un des éléments nécessaires à la correction des situations problématiques serait de mettre davantage les jeunes à contribution dans le redressement de ces situations.

On peut retenir trois niveaux d'intervention pouvant faciliter l'implantation d'une politique jeunesse coordonnée: individuel, collectif et institutionnel.

Au niveau individuel

Au niveau de l'*individu*, c'est l'information et la motivation personnelle, certes, que les efforts vont viser. Les actions se centrent

alors sur l'orientation, la socialisation, ou l'apprentissage, une approche qui existe déjà, notamment à travers l'éducation.

Au niveau collectif

Au niveau *collectif*, ce sont, d'abord à l'école, les mécanismes qui donnent accès à l'éducation qu'il faut préserver, c'est-à-dire l'égalité des chances, de façon à préserver la mobilité sociale par l'éducation. Outre l'accès aux études, il faudrait aussi prendre la mesure du phénomène d'inflation des diplômes qui touche certaines catégories de jeunes.

Sur le *marché du travail*, ce sont les inégalités socioéconomiques entre les générations, notamment en emploi, que les mesures doivent corriger. Les inégalités se manifestent certes dans les emplois réguliers majoritairement détenus par les aînés⁴⁶, mais aussi dans le travail et le profil des travailleurs atypiques précaires nouveau genre (scolarisés, qualifiés, etc.). Les inégalités peuvent alors se manifester sous forme de salaire inférieur, mais aussi d'absence de sécurité, de stabilité et d'avancement.

Parmi les possibilités de redressement dans le monde du travail, on peut vouloir agir sur la question de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée⁴⁷. Si l'apprentissage et les expériences de formation en alternance étaient davantage pris en charge par les entreprises et les organisations du secteur privé, et non seulement par l'État qui doit payer la majorité des coûts, les prétendues pénuries de main-d'œuvre en seraient d'autant résolues⁴⁸. Heureusement, à l'instar d'autres pays qui

⁴⁶ Les emplois bien rémunérés et syndicalisés sont surtout occupés par des hommes de plus de 30 ans, alors que les emplois temporaires et moins bien protégés le sont surtout par des jeunes et des femmes. Par exemple, chez les syndiqués de la fonction publique québécoise, les moins de 30 ans ne représentent que 3 % des effectifs au moment où l'on veut favoriser les départs à la retraite des plus âgés, encore très largement majoritaires (voir «Espoir et scepticisme devant la promesse d'embauche des jeunes dans la fonction publique», *La Presse*, 29 mai 1997).

⁴⁷ Sur cette question, les études ne sont pas unanimes. Certaines estiment à 80 000 le nombre d'emplois actuels qui ne trouvent pas preneurs faute de qualifications adéquates (Conseil permanent de la jeunesse, art. cité, p. 44). Pourtant, non moins de 156 000 jeunes étaient au chômage au Québec en 1996, selon le Conseil permanent de la jeunesse (voir Conseil permanent de la jeunesse, ouvr. cité).

⁴⁸ Devant le constat qu'environ 600 000 Canadiens âgés de 19 à 29 ans sont sans emploi, que 300 000 autres sont sous-employés dans des emplois à temps partiel, tandis qu'ils cherchent un travail à temps plein, un nouveau Conseil d'entreprises sur la place des jeunes dans l'économie a été récemment créé au Nouveau-Brunswick sous l'égide du premier ministre McKenna. Créer des emplois est essentiel, mais l'apprentissage, les

ont adopté les approches d'apprentissage et de stages depuis fort longtemps (par exemple, l'Allemagne, la Suède), le Québec, par le ministère de l'Éducation de concert avec la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), s'oriente de plus en plus dans cette direction. Mais les expériences actuelles en matière d'apprentissage et de formation en alternance, des modes de formation par excellence en milieu de travail, ne devraient pas rester qu'alternatives ou enrichissantes. L'émergence de partenariats entre l'école et l'entreprise devrait impliquer une orientation définissant les responsabilités des acteurs concernés.

Il y aurait ensuite, par ailleurs, une certaine ré-évaluation à faire, dans les conventions collectives, de la double échelle salariale (ou «clause orphelin⁴⁹») et des conditions de travail inférieures pour les nouveaux employés, souvent des jeunes (bien que pas uniquement), qui maintiennent une forme de segmentation du marché du travail. En outre, les départs à la retraite ou à la préretraite sont évidemment un autre moyen pouvant permettre aux plus jeunes d'accéder à des postes réguliers. Cependant, la tendance actuelle aux départs est peu compensée par l'entrée de nouveaux arrivants, puisque les postes libérés sont généralement abolis (dans l'entreprise privée comme dans la fonction publique, dans les hôpitaux, les collèges, les universités). Des mesures d'embauche sont essentielles pour favoriser la relève, ainsi que pour former des compétences dans un milieu de travail concret. À ce sujet, les formules de mentorat et de formation en alternance sont essentielles pour le transfert des connaissances et expériences.

Enfin, une protection de base pour les catégories de travailleurs atypiques serait à instaurer, pour limiter les risques du parcours (grossesse, maladie, perte d'emploi, emploi à la pige ne donnant pas droit à l'assurance-emploi, etc.). Une protection sociale mieux adaptée aux nouvelles réalités du travail de plus en plus fragmentées serait nécessaire, soit en vertu des normes minimales du travail, ou encore par des mesures d'assurance-salaire, par exemple, pour éviter le recours à l'aide sociale en cas de perte de revenu. Finalement, comme plusieurs jeunes auront peu contribué aux régimes de retraite (privés comme

stages en entreprises et les liens avec les collègues le sont tout autant ont indiqué les représentants des sept entreprises engagées. «Il nous faut briser le cercle vicieux qui fait que les jeunes ne trouvent pas d'emploi par manque d'expérience, et manquent d'expérience parce qu'ils n'ont pas d'emploi.» («Des entreprises se regroupent pour aider les jeunes chômeurs», *Le Devoir*, 22 mai 1997.)

⁴⁹ Au Québec, 8,9 % des conventions collectives de travail contiennent une «clause orphelin», selon la Confédération des syndicats nationaux (CSN) [Conseil permanent de la jeunesse, art. cité, p. 45].

publics), un régime de pension de retraite pourrait s'appliquer à tous, tel que cela existe déjà dans d'autres pays, en France notamment.

Au niveau des règles institutionnelles

Dans nos sociétés dites avancées, le chômage, le sous-emploi, le travail précaire et la pauvreté excluent nombre de personnes de la sphère de l'emploi régulier, malgré leurs qualifications scolaires. Dans ce contexte, le travail non salarié et les activités «non économiquement rentables» (formation, bénévolat, soin des enfants et des membres de la famille, etc.) occupent de plus en plus de personnes. Au niveau des *règles institutionnelles*, on pourrait tenter de rééquilibrer les occupations économiques et les activités sociales au moyen de règles de fonctionnement plus respectueuses des intérêts et des droits collectifs des citoyens.

À ce niveau, les possibilités de réorganisation sociale devraient reconnaître des formes d'activité et d'implication diverses (familiale, sociale et communautaire) à travers, par exemple, un revenu de citoyenneté pouvant être alloué à tout citoyen dès la naissance⁵⁰. Certaines mesures (réduction et flexibilité des horaires de travail) pourraient aussi permettre à chacun d'avoir des occupations et des responsabilités tant personnelles que sociales tout au long du cycle de vie des personnes (formation, travail, famille, retraite).

Certaines mesures, enfin, pourraient permettre de repenser, voire de redistribuer, la charge de travail, mais surtout la richesse qu'elle crée. Une fiscalité redistributive à finalité sociale et poursuivant des objectifs sociaux (partage du travail, création d'emplois, financement stable des organismes communautaires, protection de l'environnement, etc.) viserait le mieux-être de la collectivité plutôt que l'enrichissement individuel d'une minorité.

La question de l'emploi et de l'autonomie financière des personnes (jeunes) et l'harmonisation des phases transitoires du cycle de vie de chacun (où alternent études et travail; travail à temps plein ou non) ne peuvent donc se concevoir qu'à travers de nouveaux mécanismes de redistribution sociale et économique.

Une politique jeunesse efficace devrait s'articuler autour de ce type de mesures concrètes que je viens d'esquisser. La capacité à maintenir

⁵⁰ Pour un tour d'horizon des avantages et exigences concernant le revenu de citoyenneté, voir C. McAll, «Revenu de citoyenneté ou allocation universelle?», *Possibles*, vol. 21, no 2, printemps 1997, p. 94-105.

une véritable équité entre jeunes et moins jeunes dépend donc, on le voit, d'une implication à la fois de la société dans son ensemble et des instances économiques pour favoriser l'équilibre des générations.

Lucie France DAGENAIS
Direction de la recherche
Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Résumé

Ce texte propose une réflexion critique sur la question des jeunes et les transitions études-travail et donne quelques pistes de solutions. Ces dernières passent par une politique jeunesse coordonnée, dont l'implantation pourrait être favorisée par des actions au niveau individuel, collectif et institutionnel, de façon à remédier plus efficacement aux problèmes relevés. L'auteure met en évidence les situations problématiques liées à ces transitions et montre que les stratégies visant en priorité la dimension formation-éducation supposent des difficultés d'insertion au marché du travail particulières aux jeunes. Ces stratégies tendent ainsi à minimiser tant le rôle du marché de l'emploi lui-même dans les processus de transition que les difficultés que connaissent aussi d'autres catégories sociales.

Mots-clés: jeunes, politiques, intervention, formation-éducation, travail, insertion.

Summary

This article offers a critical discussion of the issue of youths and the transitions between school and work, and it formulates some avenues for solutions through a youth policy coordinated with the individual, collective and institutional rules levels which would enable improved interventions with regard to the identified problems. The author draws attention to problematic situations related to these transitions, and shows that strategies focused primarily on the youth training-education dimension assume specific areas of vulnerability with regard to the integration of youths into the job market. In doing so, these strategies tend to minimize both the market's role in these itself in the transition process and the problems encounter by other populations.

Key-words: youth, policies, intervention, training-education, work, insertion.

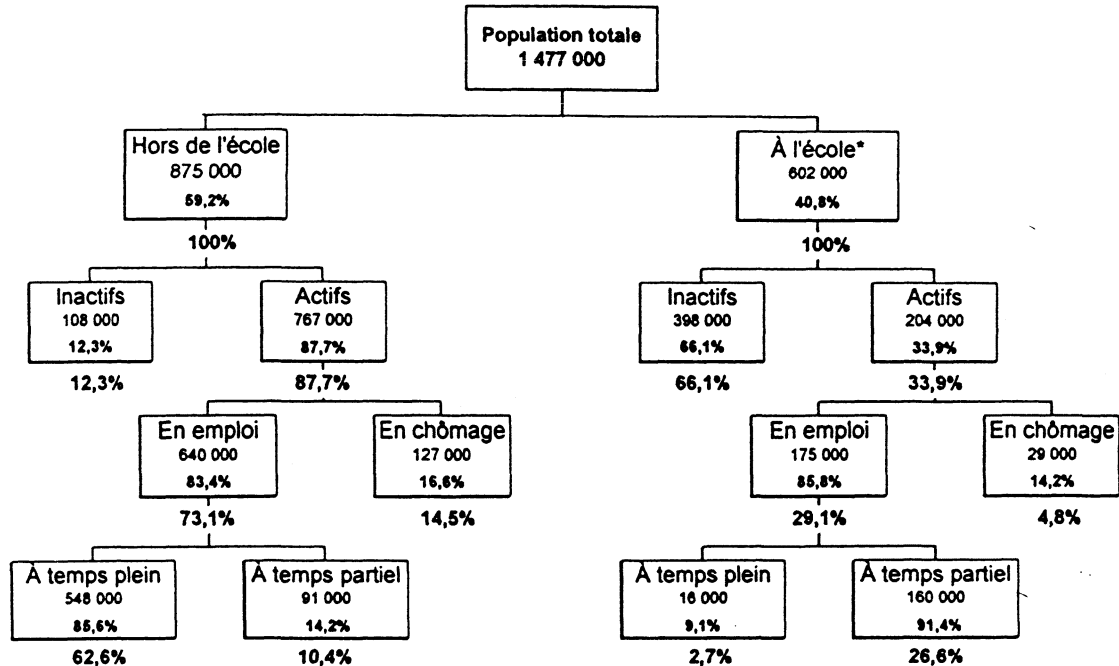
Resumen

Este texto plantea una reflexión crítica sobre el tema de los jóvenes y las transiciones estudios-trabajo dando algunas pistas de solución que pasan por una política para la juventud coordinada en los planos individual, colectivo y de reglas institucionales cuya aplicación permitiría una intervención más eficaz en lo que concierne a los problemas citados. La autora pone de relieve las situaciones problemáticas ligadas a estas transiciones y muestra que las estrategias que apuntan prioritariamente a la dimensión formación-educación conllevan dificultades de inserción laboral propias al ámbito juvenil. Estas estrategias tienden así a minimizar tanto el rol del mercado de trabajo en los procesos de transición como las dificultades que conocen también otras categorías sociales.

Palabras clave: jóvenes, políticas, intervención, formación-educación, trabajo, inserción.

Figure 1

Situation des 15-29 ans en 1996



* À l'école à temps complet moyenne de huit mois, n'incluant pas les mois d'avril à septembre.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilations du Conseil permanent de la jeunesse, février 1997.